



Avis importants

1. A l'occasion des Retraites pastorales.

Nous prions nos chers confrères de profiter du temps des Retraites pour se renouveler dans une plus grande fidélité aux obligations de l'Œuvre.

C'est d'abord la fidélité à l'heure hebdomadaire d'adoration, pratique si sanctifiante pour le prêtre et bien capable d'assurer les fruits de sa retraite.

C'est ensuite le renvoi du libellus, lien vital de l'Œuvre. Nous aimons à constater que dans la plupart des diocèses la fidélité sur ce point va toujours grandissant. Nos confrères peuvent se procurer de nouveaux libelli auprès du Directeur diocésain ou en faire la demande à nos bureaux.

C'est aussi le renouvellement de la cotisation annuelle qui peut s'effectuer, à la retraite, entre les mains du Directeur diocésain ou être envoyée au centre de l'Association.

2. A l'occasion du Jubilé de Pie X.

Le mois dernier, nous demandions à tous nos Confrères de concourir au cadeau de messes et de communions que nous voulons offrir au Souverain Pontife Pie X, à l'occasion de son Jubilé sacerdotal, au nom de tous les

Prêtres-Adorateurs et des âmes qui leur sont confiées. L'accueil chaleureux que nous avons déjà reçu d'un grand nombre nous fait espérer que tous nos Confrères sans exception tiendront à honneur de participer à cet hommage filial rendu au Saint Père. Un grand nombre de messes sont déjà promises. L'empressement des fidèles à faire la neuvaine de communions proposée est aussi bien propre à stimuler notre zèle. Plus de 6150 neuvaines ont déjà été recueillies. Pie X, qu'on a si bien surnommé le Pape de l'Eucharistie, sera grandement réjoui et consolé, en constatant que tous ses fils sont avec lui, au milieu des grandes épreuves que l'Eglise traverse en ce moment.

Le Décret sur la Communion

ET LES DEVOIRS

des Prédicateurs et des Confesseurs (1)

II. — DEVOIRS DES CONFESSEURS

Avant de répondre aux questions posées par le programme, rappelons le point de vue qui domine la matière. Le prêtre au tribunal de la pénitence ne se bornera pas à accorder la communion à qui la demande, il devra, dit le Décret, s'en faire l'apôtre : "fréquemment et avec beaucoup de zèle il exhortera à la communion quotidienne."

Jamais le *compelle intrare* de l'Evangile n'a été redit de manière plus pressante. Appeler les âmes à la table de vie, exciter leurs désirs, les contraindre suavement, les introduire dans la salle du Festin : telle est la mission du prêtre.

Loin de pouvoir disposer du Sacrement à sa guise, il doit s'inspirer fidèlement du vœu de l'Eglise, du désir de Notre-Seigneur, du plus grand bien des âmes ; dès lors, c'est vers la communion de chaque jour qu'il doit orienter tous ceux qu'il a espoir d'y amener.

Au confessionnal surtout, le prêtre se pénètre des sentiments de miséricorde du Sauveur dont il tient la place. Quand le pécheur s'en va pardonné, son âme sans doute est rendue à

(1) Voir le commencement de cet article aux numéros de janvier, février et mars.

la vie, mais elle est convalescente et faible. Pour cette âme lavée dans son sang, que veut Jésus-Christ ? Qu'elle ait la vie et qu'elle l'ait de plus en plus abondante ! — Et comment, Seigneur ? — *Celui qui mange ma chair aura la vie en lui !* Une mère mesure-t-elle parcimonieusement à ses enfants la nourriture suffisante pour ne pas mourir ? Infiniment plus aimant que la mère la plus tendre, Jésus offre à tous, tous les jours, cet aliment et ce remède qui doit les rendre vigoureux et résistants, en un mot, pleins de vie !

I. — Assiduité.

Il est de toute évidence que la multiplication des communions, exige de la part du prêtre une plus grande assiduité au confessionnal. Il faut qu'il soit à la disposition de tous ceux qui désirent mettre ordre à leur conscience, chaque samedi, chaque veille de fête et tous les matins à l'heure qui précède la messe ou la distribution de la communion.

Que ce soit assujettissant, on n'en disconvient pas, mais c'est le devoir, et ce que je viens de proposer ne constitue-t-il pas vraiment un minimum ?

Il y a lieu d'insister sur la présence du confesseur chaque matin. Pour que le régime de la communion quotidienne profite, surtout aux pécheurs qui désirent se corriger, il est indispensable qu'il n'y ait pas d'interruption. Tout hiatus est fatal, dans les débuts surtout, par le danger des rechutes ; si celles-ci ne sont pas aussitôt réparées, de nouvelles fautes sont à craindre, puis le découragement, l'esclavage de la passion... et tout est à refaire ! Le malheureux qui s'est décidé à employer le grand remède doit être assuré de trouver, et cela facilement, le secours du prêtre pour réparer sa faiblesse.

Toutes ces facilités données aux fidèles pour leurs confessions, — que celles-ci se fassent au curé, aux prêtres auxiliaires ou aux étrangers appelés pour certaines circonstances, — doivent être connues des fidèles, proclamées devant eux et traduites en *actes*. Il faut qu'ils *voient* le prêtre aux heures dites, et que celui-ci se fasse voir, alors même que pendant longtemps ils n'useraient pas du dévouement qu'on prodigue. Telle est, nous le savons, la pratique des prêtres les plus zélés. Il va de soi qu'il faut choisir les heures les plus faciles pour les fidèles, en tenant compte des saisons et des occupations particulières des diverses catégories. Ainsi agit le commerçant. Il attend le client et fait bonne figure à celui même qui le dérange. La foi nous dit que l'aubaine est bien meilleure quand le pécheur revient à Dieu par notre ministère.

Quel prêtre qui serait assez peu accueillant pour le pécheur, assez cruel, — car vraiment le terme est-il immérité ? — pour renvoyer un pauvre jeune homme qui doit triompher du démon et de la honte et s'imposer parfois un sacrifice généreux pour sortir au plus tôt du péché ?

Si le prêtre doit être plus assidu au saint Tribunal, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il doive y passer un temps plus considérable.

Voici sur cette matière l'avis d'ANTONI dans une brochure honorée d'une recommandation de Sa Sainteté Pie X : " Si nous voulons que la communion quotidienne, au moins fréquente, au moins des jours de fête, ne soit pas un rêve, une chimère, il faut qu'en nous employant à faire reflourir dans le monde la fréquentation de la Table eucharistique, nous travaillions en même temps à rendre plus rares les confessions qui ne sont pas nécessaires. Apprenons aux âmes à communier sans crainte et avec joie tous les jours où elles le peuvent, pendant des semaines, des mois même, S'IL EN EST BESOIN, sans se confesser, quand elles ne sont pas certaines d'avoir péché mortellement depuis leur dernière confession (2)."

Remarquez le correctif de l'Auteur. Lui-même rappelle que s'il est utile d'accuser ses fautes vénielles en confession, on peut en obtenir le pardon de bien d'autres manières : *multis que aliis remediis expiari possunt*. Le Concile de Trente l'a ainsi défini. D'autre part, de toutes les préparations par lesquelles nous pouvons faire honneur à Notre Seigneur et retirer des fruits plus abondants de nos communions, la principale sera toujours une plus parfaite pureté de conscience. Ce qu'Antoni demande, c'est qu'on ne sacrifie pas la communion parce qu'on a dû omettre une confession de pure dévotion ; c'est qu'on ménage le temps des confesseurs, quand il en est besoin : c'est que la confession ne devienne pas une barrière pour la communion.

Avant lui, Frassinetti avait exprimé les mêmes vues, en précisant davantage le cas où cette diminution de confessions serait pratique. " S'il y avait peu de confesseurs et qu'il fussent très occupés à entendre des personnes s'approchant rarement des sacrements, et pouvant en avoir un vrai besoin, surtout si ce sont des hommes...., il y aurait lieu de vous exhorter à faire la communion, même quotidienne, en ne vous

(2) " Pourquoi tant de vaines craintes éloignent-elles de la communion fréquente et quotidienne ? " En vente à nos bureaux.

confessant que tous les quinze jours, ou même à de plus longs intervalles."

En pratique, le confesseur pourrait conseiller à ses pénitents qui communient fréquemment de choisir un jour ou une heure où le confessionnal n'est pas trop assiégé, comme il l'est facilement la veille des fêtes ou des premiers dimanches du mois.

Ce qui importe le plus en cette matière, c'est d'extirper ce préjugé anticatholique qui "sous prétexte de sainteté plus grande, exalte la confession aux dépens de la communion, nous fatigue de scrupules, nous fausse la conscience et plaît infiniment au diable en nous tenant respectueusement éloignés de l'adorable Eucharistie qui est le foyer vivant de la sainteté."

Ces dernières paroles sont empruntées au judicieux apôtre de la communion, Mgr de Ségur. Combien plus devons-nous les faire nôtres, puisqu'elles sont une conséquence logique du Décret qui déclare que le péché véniel n'est pas un obstacle à la communion de chaque jour.

Vous n'ignorez pas cette autre décision de Rome, en vertu de laquelle les fidèles qui ont l'habitude de communier tous les jours, ou à peu près, peuvent gagner les indulgences plénières sans être tenus à la confession hebdomadaire ni même bimensuelle. Cette décision s'inspire manifestement des vues que nous exposons ici.

(à suivre)

Le Sacré-Cœur et l'Eucharistie

Plan de sermon (1)

La fête du Sacré-Cœur fixée au premier jour qui suit l'octave de la Fête-Dieu, les processions du Saint-Sacrement faites encore le dimanche de la solennité du Sacré-Cœur : il y a là plus que des rencontres fortuites, mais comme l'indication liturgique et visible des harmonies qui existent entre le culte du Sacré-Cœur et le culte de la très sainte Eucharistie. C'est qu'en effet ces deux objets de nos adorations sont indissolublement associés et s'appellent l'un l'autre, car 1. la dévotion au Sacré-Cœur mène nécessairement à l'Eucharistie, et 2. l'Eucharistie à son tour ne peut manquer d'amener ses dévots à la dévotion au Sacré-Cœur.

(1) Pour traiter ce sujet on trouvera de magnifiques et abondants développements dans l'ouvrage que le P. Tesnière consacre au Sacré Cœur dans sa Somme de Prédication.

I. — *La dévotion au Sacré-Cœur mène à l'Eucharistie*

1. *La nature même de cette dévotion* montre que celle-ci doit nécessairement attirer les âmes vers les trois trônes de l'Eucharistie : tabernacle, autel, et sainte table. — *a) Vers le tabernacle.* C'est un bonheur d'avoir la photographie des aimés ; un bonheur pour ceux qui aiment le cœur de Jésus d'en avoir l'image et de la vénérer. Or, au tabernacle, le Cœur de Jésus est là, non plus seulement en image morte, mais dans sa réalité vivante, uniquement occupé à continuer son œuvre d'amour... Et il y est oublié, délaissé, presque toujours seul... — *b) Vers l'autel,* puisque chaque jour le Sacré-Cœur y renouvelle sous nos yeux les mystères d'amour opérés au Calvaire. — *c) Vers la sainte table,* où ce n'est plus seulement l'image du Sacré-Cœur ; plus seulement sa réalité vivante, mais en dehors de nous ; mais cette fois sa réalité vivante en nous... Saint Jean reposa sur ce Cœur sacré : plus privilégiés encore, il vient dans le nôtre...

2. *La fin qu'elle poursuit* le montre aussi. — *a) Sa fin principale* (le fruit propre qui, dans les intentions de l'Eglise et de Jésus-Christ, doit être le terme de cette dévotion), c'est l'amour des hommes pour leur Sauveur et leur Dieu, et un progrès toujours croissant dans cet amour. Or le fruit principal de l'Eucharistie est précisément d'augmenter en nous cette charité, et tous les autres effets de l'Eucharistie se rattachent à celui-là, dont ils sont ou la condition ou la conséquence. — *b) Sa fin secondaire,* c'est de réparer les injures faites à l'amour du Sauveur, et tout spécialement celles dont il est victime dans le sacrement de son amour : nouveau trait d'union entre les deux dévotions... De plus, c'est la communion qui est le premier moyen de cet office de réparation, moyen indiqué par Notre-Seigneur lui-même à la Bienheureuse Marguerite-Marie : " Lorsque je te ferai connaître que la justice divine est irritée contre les pécheurs, tu viendras me recevoir par la sainte communion," etc., etc.

II. — *L'Eucharistie conduit à la dévotion au Sacré-Cœur.*

1. Nous en avons *une preuve de fait* dans l'historique de la dévotion au Sacré-Cœur. La plupart des communications faites par Notre-Seigneur à la Bienheureuse et d'où est sortie la nouvelle dévotion, ont eu pour théâtre la sainte table, ou le voisinage du tabernacle ou du Saint-Sacrement exposé.

2. C'est exigé par *la nature des choses*. — a) Le Sacré-Cœur est la fontaine d'où a jailli le sang eucharistique ; donc, impossible de boire à ce fleuve sacré sans que la pensée remonte au Sacré-Cœur. — b) L'Eucharistie est le sacrement de l'amour : outre qu'il est la cause de l'amour dans les âmes, il est l'effet de l'excès d'amour de Jésus pour les âmes, il est le prolongement incessant des œuvres capitales de l'amour, l'Incarnation et la Rédemption. On retrouve donc l'amour à l'origine du mystère eucharistique. Or, retrouver cet amour, c'est arriver au Sacré-Cœur, qui est la manifestation vivante et le symbole le plus parfait de la divine charité. Donc, la vraie dévotion à l'Eucharistie produit naturellement la dévotion au Sacré-Cœur.

Conclusion

Sachons donc allier en notre vie ces deux dévotions. Que les yeux de notre foi découvrent le Cœur de Jésus vivant dans la sainte Eucharistie. Notre prière sera plus amoureuse et partant plus confiante et plus puissante. Nous irons plus volontiers le recevoir : communions le jour de la fête du Sacré-Cœur, faisons la communion réparatrice le premier vendredi du mois ; et nous mériterons " la grâce finale de la pénitence, avec un asile assuré dans le divin Cœur au dernier moment."

L'APOSTOLAT DE LA MESSE

Moyens d'y attirer les fidèles. (1)

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Laisant de côté toute considération théorique, toute discussion purement dogmatique, j'aborde directement la question pratique de l'assistance à la sainte messe et des moyens à employer pour y attirer les fidèles. Constatons premièrement un fait, fait douloureux mais patent. Dans beaucoup de paroisses de notre pays si catholique le nombre des hommes qui assistent dévotement à la Messe est bien minime. Combien se

(1) Nous donnons ici un Rapport présenté, sur ce sujet capital, au Congrès de Tournai. — Bien que tout ne puisse s'appliquer à notre pays, nos confrères y trouveront néanmoins des observations dont ils pourront facilement bénéficier.

servent d'un livre de prières? Combien suivent les cérémonies sacrées? Combien adoptent à l'église une attitude recueillie ou simplement correcte? Combien pour qui la messe devient une simple formalité dont le résultat est nul, ou peu s'en faut, au point de la vie chrétienne.

Notre devoir à nous, prêtres, est de remédier à cette situation après en avoir recherché les causes.

1. Un mot d'abord sur la *construction de nos églises*.

Tous nous sommes appelés parfois à émettre notre avis sur le plan d'une nouvelle église à bâtir. Avant tout, soyons pratiques et condamnons, sans faiblesse tout plan d'église, quelle qu'en soit la valeur architecturale, où l'autel principal ne serait pas visible de la grande majorité des fidèles. En semaine ceux-ci pourraient n'en pas souffrir beaucoup étant libres de choisir leur place, mais, le dimanche, comment intéresser le grand public à la célébration de l'office s'il lui est impossible de suivre des yeux les cérémonies liturgiques? Nous nous rappelons tel élève d'une maison d'éducation catholique qui nous avouait ne s'être jamais plus ennuyé qu'à l'église, parce que durant tout le cours de ses études il n'avait jamais vu le prêtre à l'autel. Ailleurs, les maîtres conduisaient régulièrement leurs élèves à la messe de la paroisse, mais l'accès de la nef principale leur était interdit, et les malheureux enfants étaient placés de telle sorte qu'ils ne voyaient rien et perdaient bientôt tout goût pour la piété. Ailleurs encore, les meilleures places étaient occupées par des chaises appartenant à nombre de personnes pour la plupart du temps absentes aux offices de semaine.

2. Ce n'est pas tout de voir l'autel : il importe de pouvoir *suivre le prêtre et de s'intéresser à la prière publique*.

Un bon manuel est ici indispensable. Ne soyons pas exclusifs, je le veux bien ; laissons aux personnes pieuses leurs vieux livres et leurs prières particulières mais, tout en tenant compte de la piété et des goûts de chacun, pourquoi le clergé ne recommanderait-il pas certains livres de prières préférablement à d'autres? Pourquoi, dans les écoles catholiques, ne donnerait-on pas aux enfants des notions liturgiques requises pour suivre avec fruit la messe du lendemain? Pourquoi n'exhorterait-on pas les hommes à chanter à certaines parties de la messe? On a obtenu, grâce à l'introduction du chant en commun, des résultats remarquables dans quelques paroisses. Ne l'oublions pas : beaucoup de catholiques n'ont d'autre pratique religieuse que la messe du dimanche ; or, ils

l'entendent d'une manière quelconque et, autant qu'on le peut conjecturer à leur tenue, à leur maintien, à leur air, presque sans y prier.

Serait il impossible de faire réciter à haute voix, à certaines messes, des prières qui apprendraient la vraie manière de prier, renouvelleraient l'expression des divers sentiments religieux et enseigneraient à suivre la messe ? On pourrait concevoir une méthode uniforme, afin d'apprendre à tous au moins une bonne manière de prier, soit des méthodes diverses, afin de soutenir l'intérêt.

Cette pratique vise surtout le peuple et le gros des chrétiens ; elle ne sera guère du goût des personnes dévotes qui aiment à dire *leurs* prières ; il ne faudrait donc pas l'étendre à toutes les messes. Elle offre aussi l'inconvénient de supprimer l'activité personnelle, la spontanéité. Mais n'est-ce pas un moindre mal ?...

3. Le local est convenable : l'instruction suffisante ; tout n'est pas dit. Il faut encore que le clergé s'efforce de ne *contrarier en rien les justes désirs des fidèles*.

La messe sera fixée à l'heure qui convient le mieux à la majorité des paroissiens ; la cloche y appellera à temps les fidèles ; l'office commencera à l'heure indiquée ; on aura toute facilité pour y communier selon la volonté si formellement exprimée du Saint Siège ; le prêtre apportera à la célébration des saints mystères tout le respect, toute la piété désirables, mais il veillera aussi à ne pas dépasser la demi-heure d'usage ; enfin le ton de la voix, l'attitude, les gestes du prêtre à l'autel seront strictement conformes aux exigences de la liturgie et aux règles tracées par les rubriques.

Faut-il insister encore sur la décence des ornements et la propreté du linge d'autel ? Oui, car rien ne plaît davantage ; rien n'attire et n'avive la foi, rien ne commande mieux le respect du peuple comme un autel bien tenu, comme l'ordre et la dignité des cérémonies. Si l'on n'y prend garde, si le zélé pasteur ne rappelle pas souvent ses aides, sacristain, clerc, bedeau, chantres, acolythes au respect et au sentiment des convenances, un laisser-aller déplorable choquera bientôt les fidèles. Plus de soutanes, ni de surplis aux offices de semaine, même quand le Saint Sacrement est exposé ; des genuflexions à peine ébauchées ; de petites querelles d'encensoir, des conversations prolongées entre le servant de droite et le servant de gauche ; des absences non motivées durant la messe ; aux grand'messes un chant et un accompagnement

précipités d'où la piété est absente : autant d'abus qui s'introduisent peu à peu et n'édifient pas les fidèles.

4. Lors de la dernière exposition internationale de Paris, Son Eminence le Cardinal Richard avait édicté certaines mesures dans le but d'assurer la bonne célébration des messes dans les paroisses de la ville. Parmi ces mesures, il en est une qui regardait les *enfants de chœur*. Il ne voulait pas que l'on fit servir plus d'une messe au même enfant. Mesure très sage en vérité. L'enfant forcé de servir plusieurs messes successivement perd à la longue toute dévotion : c'est un métier qu'il exerce. Il s'ennuie et, ne priant pas, distrait le prêtre et les fidèles quand il ne les scandalise pas par son sans-gêne.

5. Quand nos missionnaires veulent convertir un pays infidèle, ils s'adressent d'abord aux enfants, et *par les enfants* ils gagnent insensiblement les parents. Faisons de même dans les régions où sévit l'indifférence et le respect humain. (1) Commençons les réformes par les enfants. Dès l'école, habituons les enfants à assister à la messe quotidienne. Plaçons la messe, si faire se peut, immédiatement avant l'ouverture de l'école et encourageons l'assistance quotidienne par des bons de présence donnant droit à des récompenses. Rendons la messe attrayante pour les enfants en leur donnant un rôle à y remplir, une occupation : tantôt, ils diront en commun certaines prières ; tantôt ils chanteront un motet, un cantique, un chant liturgique.... Nous savons telle maison d'éducation où tous les élèves (ils ne forment au plus qu'une cinquantaine il est vrai) répondent à haute et intelligible voix au célébrant : excellente méthode pour soutenir l'attention mais que nous n'oserions cependant recommander d'une façon générale.

6. Pour créer un mouvement vers la messe quotidienne, on pourrait à l'occasion de *certaines fêtes secondaires* de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, des Saints plus spécialement honorés dans la paroisse, inviter le peuple à assister à une messe que l'on célébrerait avec plus de pompe. Les mères seraient priées d'y amener ou d'y envoyer leurs enfants. De même pendant le mois de Marie et le Carême ; le premier vendredi, à certains jours de la semaine consacrés à la Sainte

(1) Ceci s'applique à l'audition de la messe en semaine, là où le précepte dominical est fidèlement observé.

Vierge, à Saint Joseph, à saint Antoine ; aux obits intéressant les familles de la paroisse, etc. etc. on pourrait insister davantage pour avoir une assistance plus nombreuse.

7. Enfin *dans les maisons d'éducation*, les supérieurs devraient initier leurs élèves à toutes les pratiques de la liturgie catholique, à toutes les cérémonies de la messe : vêtements, couleur, parties principales, parties secondaires... Avant de licencier les enfants ils insisteraient sur l'assistance à la messe en vacances. Au confessionnal, dans les retraites fermées pour dames et demoiselles ; dans les patronages, dans les retraites ouvrières, que d'occasions de parler de la messe et d'engager les fidèles à y assister fréquemment, tout en tenant compte des difficultés spéciales pour les travailleurs et les mères de famille.

8. Sur tout nous nous préoccupons de raviver la foi en général et la foi au Saint-Sacrement en particulier. C'est la foi qui conduisait nos pères à la messe quotidienne ; c'est la foi qui y conduit actuellement encore les chrétiens fervents dans les bonnes paroisses. Tous les moyens préconisés plus haut seront inefficaces s'ils ne sont pas pénétrés de l'esprit de foi.

(P. FERON, S. J.)

Quelques idées émises au Congrès eucharistique d'Angoulême.

Divers rapporteurs ont indiqué les moyens, expérimentés dans certaines paroisses avec succès, pour ramener les hommes à la Messe :

1. L'exactitude pour l'heure des cérémonies.
2. Les instructions très courtes pour ne pas fatiguer même les plus impatients — on fixait vingt à vingt-cinq minutes. — Instructions très substantielles. On ne prêche pas assez le dogme. De là provient l'ignorance religieuse, cause de l'affaiblissement de la Foi.
3. La bonne exécution du chant. S'efforcer d'obtenir que tous les fidèles y participent. C'est chose difficile dans les paroisses où l'habitude du chant en commun s'est perdue, mais on y arrive avec de la persévérance.
4. Une théorie d'enfants de chœur bien exercés, bien stylés.
5. Les groupements d'hommes dans des confréries — de préférence, celle du Saint-Sacrement qui existe dans un grand nombre de paroisses.

6. Organiser des messes spéciales pour les hommes, à certains jours, à certaines fêtes, en profitant des circonstances locales qui se présentent. Mais les hommes ne viendront à ces messes que s'ils y sont entraînés par les exemples et les conseils de zélés. Il faudrait donc organiser l'apostolat pour ramener à l'église les égarés qui en ont perdu le chemin.

7. Enfin on énonce l'idée d'invitations écrites, personnelles, rédigées avec tact et envoyées avec discrétion, en profitant d'une circonstance paroissiale ou d'un événement de famille.

Tels sont les moyens exposés et discutés par le Congrès. Tous ces moyens sont bons, excellents : mais il ne faut pas vouloir les appliquer tous indistinctement. Chaque curé doit choisir ceux qui conviennent le mieux à sa paroisse. L'essentiel est d'agir. Dieu donne le succès à l'action. Gardons-nous de l'indifférence, du découragement qui se croise les bras et laisse les âmes se perdre. Cependant tous ces moyens seront insuffisants, tant que nous n'aurons pas convaincu les hommes de l'importance de l'obligation de participer au Saint Sacrifice de la messe.

Cette obligation est imposée non seulement par la prescription de l'Eglise, mais par la loi naturelle elle-même, car l'homme n'est créé que pour rendre à Dieu, son créateur, le quadruple devoir de l'adoration, de l'action de grâces, de l'expiation et de la prière. Or, ces devoirs ne sont rendus au Dieu Tout-Puissant d'une manière complète et adéquate que par le Sacrifice. Ainsi refuser de participer au Sacrifice, c'est refuser à Dieu le culte souverain que lui doit toute créature intelligente et se constituer en l'état de révolte contre l'Être Suprême, de qui nous dépendons essentiellement. "Manquer la messe constitue donc un acte d'athéisme pratique," dont la malice ne le cède guère à l'athéisme formel.

Voilà ce qu'il faut souvent rappeler.

La Recherche des Vocations Sacerdotales

Il n'est pas nécessaire d'être docteur ou licencié pour trouver ou susciter autour de soi de nombreuses vocations ecclésiastiques; il n'est pas nécessaire non plus d'être dans une paroisse exemplaire et féconde jusqu'ici en vocations sacerdotales; il suffit d'avoir un grand esprit de foi et de s'occuper des enfants dans la persuasion que Dieu en appelle un grand nombre au service des autels, mais qu'il exige, pour l'accomplissement de ses desseins, la coopération des causes secondes. En voici un exemple :

M.l'abbé X..., du diocèse de X..., à peine âgé de quarante-deux ans, a déjà réussi à trouver treize ou quatorze vocations sacerdotales dans les paroisses où la source de ces vocations semblait tarie pour toujours.

Cet prêtre n'a jamais brillé ni au collège, ni au séminaire par ses succès. Dans la première paroisse où il fut vicaire, il enseigna le latin à trois enfants et les envoya au Petit Séminaire. Ces trois enfants ont persévéré jusqu'au bout ; l'un d'eux est déjà prêtre et les autres le seront sous peu.

Deux ans après, cet abbé est nommé vicaire dans une autre paroisse d'où jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu sortir un prêtre. Eh bien ! dans cette paroisse, notre jeune vicaire a su choisir trois enfants, les a instruits et envoyés au collège. Deux de ces enfants sont prêtres et le troisième a déjà reçu les ordres mineurs.

Vicaire ensuite dans une troisième paroisse qui n'avait fourni aucun prêtre au diocèse depuis quatre-vingts ans, le même abbé a fourni un élève pour le Séminaire et cet élève sera prêtre dans deux ans. Vicaire enfin dans une quatrième paroisse, l'abbé X... n'a pas tardé à s'entourer de quatre nouveaux élèves qui sont présentement au Grand Séminaire.

Nommé curé dans une mauvaise paroisse où les vocations sacerdotales étaient inconnues, M.l'abbé X... n'a pas manqué de trouver un enfant bien disposé, il l'a instruit convenablement et envoyé ensuite dans l'un de nos collèges où il répond parfaitement à l'espérance que son curé a fondée sur lui.

Enfin, curé dans une autre paroisse aussi pauvre que la précédente en vocations sacerdotales, notre cher confrère a déjà envoyé dans un de nos collèges un de ses paroisiens et prendra sous peu deux autres de ses camarades pour leur enseigner au presbytère les éléments du latin. Ainsi, en quelques années, ce prêtre a trouvé quinze vocations dans des paroisses où d'autres cent fois mieux doués que lui n'auraient rien trouvé du tout. La vocation vient du ciel : oui. Mais, hélas ! trop souvent les causes secondes ne fournissent pas la coopération que le bon Dieu attend d'elles : Aide-toi, le ciel t'aidera



SUJET D'ADORATION

La confiance au Sacré-Cœur.

Le Souverain Pontife Pie X, par un décret en date du 27 mai 1905, accorde une indulgence quotidienne de 300 jours à tous les fidèles qui réciteront l'invocation suivante : " O Sacrum Cor Jesu, in Te Confido : Cœur Sacré de Jésus, je mets en vous ma confiance," et une indulgence plénière à ceux qui l'auront récitée chaque jour pendant le mois.

I. — Adoration.

Rien de plus recommandé dans nos Saints Livres que la confiance, ce composé exquis de la foi et de l'espérance. Le Seigneur la demandait à son peuple choisi malgré ses rébellions incessantes et sa persévérante ingratitude.

C'est ce qu'il demande plus expressément dans la loi nouvelle qui est une loi d'amour.

Parcourons le saint Evangile : nous y verrons Notre-Seigneur appliqué à exciter ce sentiment dans le cœur de ses Apôtres : "*Confidite, Ego sum, nolite timere. Ayez confiance ; c'est Moi, ne craignez rien.*" Ailleurs : "*Vous aurez à souffrir à cause de moi, mais ayez confiance en moi, car j'ai vaincu le monde : Confidite, Ego vici mundum.*"

Entendez-le, dans son discours après la Cène, insister sur ce point :

"*Non turbetur cor vestrum, que votre cœur ne se trouble point.*"

"*Creditis in Deum, et in Me credite.*" Autant vous avez confiance en Dieu, et cette confiance est pleinement justifiée, autant vous devez en avoir en Moi ; car désormais, je ne veux plus traiter avec vous comme avec des serviteurs, mais comme avec des amis : "*Jam non dicam vos servos, sed ami-*

cos." — Le serviteur craint, mais l'ami n'a pas raison de craindre.

Voyez Jésus, après sa résurrection, empressé à ranimer la confiance dans le cœur de ses apôtres, justement troublés au souvenir de leur infidélité. "*Pax vobis*, que la paix soit avec vous."

Et maintenant, voyons la conduite de cet aimable Sauveur.

"Croyez seulement, leur dit-il, ayez confiance. *Credo tantum, si potes credere*, si vous pouvez avoir foi en moi, tout vous sera possible. *Omnia possibilia sunt credenti.*"

La confiance, c'est la clef des prodiges ; quand la confiance l'anime, Pierre marche sur les eaux ; mais quand il commence à craindre, les eaux perdent leur solidité miraculeuse, et le Maître compatissant lui tend la main, mais avec un doux reproche ; "*Modicæ fidei, quare dubitasti ?* ô homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté de moi ?"

La confiance ! il semble qu'elle seule tire de Jésus la secrète vertu qui guérit tous les maux ; aussi, avec quelle effusion de cœur Il la loue en tous ceux en qui Il la trouve !

A la vue de la foi du Centenier : "*Amen, amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israël* ; je vous le dis, en vérité, je n'ai pas trouvé une foi aussi grande en Israël."

A cette Cananéenne que ni le rebut, ni le silence, ni le mépris ne peuvent éloigner de ses pieds, Jésus ne sait qu'exprimer son admiration. "*Mulier, magna est fides tua — ô femme, ta confiance est grande !*"

A Madeleine, en qui le sentiment de ses iniquités n'a point diminué la confiance : "C'est ta foi, ta confiance en ma miséricorde qui t'a sauvée. *Fides tua te salvam fecit.*"

A l'aveugle : *Quid vis ut faciam !*

O Jésus, nous ne saurions désormais vous refuser l'hommage de notre confiance !

Dans tous les mystères de votre vie, je ne vois en vous qu'affabilité et charité. Vous êtes plus particulièrement abordable dans la sainte Eucharistie, soit que vous reposiez au Tabernacle, soit que, par un prodige d'expansion qui dépasse tous les autres, Vous veniez à moi. Soyez-en béni à jamais. Comptez désormais, ô Cœur Sacré de Jésus, sur notre confiance. "*O sacrum Cor Jesu, in Te confido.*"

II. — Action de grâces.

La confiance n'est en réalité que la foi en l'amour ; cherchons donc à exciter ce sentiment en nos cœurs par la considération de l'amour du Cœur de Notre-Seigneur.

Toute la vie de Jésus se trouve renfermée dans cette parole de l'apôtre : " Jésus-Christ m'a aimé. *Christus dilexit me* : " en réalité, toute la vie de ce divin Sauveur n'est qu'amour.

Essayons cette démonstration.

Qu'est ce qu'aimer parfaitement, de toute l'énergie de son âme, de toutes les puissances de son être ?

Est-ce donner sa pensée, son affection, sa vie ? Est-ce se dépouiller, pour enrichir ce qu'on aime ? Est-ce perdre l'existence pour la lui donner ? Est-ce se transformer en cet autre soi-même, ne penser que de sa pensée, n'aimer que de son amour, ne vivre que de sa vie, de manière que de deux âmes il n'y ait plus qu'une seule âme, et de deux existences plus qu'une seule existence ?

C'est là sans doute l'amour humain à son plus haut degré et dans son idée la plus parfaite : amour tellement élevé et sublime, que nous n'aurions jamais été capables de le concevoir si nous n'en avions trouvé la réalité vivante en Jésus-Christ.

Or, c'est ainsi que l'Homme-Dieu aime les hommes : que dis-je ? Il les aime infiniment plus. Voyons-le à l'œuvre.

Homme comme nous, Jésus nous a donné tout ce que l'homme peut donner à ses semblables. Il nous a donné son temps, ses forces, ses fatigues, ses sueurs, les travaux de son corps ; plus encore, ses pensées, ses paroles, ses soins, sa tendresse. Les trésors de sa science, de sa sagesse, de sa bonté, les trésors de son Cœur et de sa vie intime, ses prières, ses exemples, ses vertus, ses douleurs, ses mérites.

Homme-Dieu, pour nous Il a dépensé et épuisé tous les trésors de sa divinité. Il ne pouvait pousser plus loin la prodigalité de ses dons.

Jésus sait que l'amour ne vit que de sacrifices, et il ne veut la vie que comme un long dévouement et une perpétuelle souffrance, et son amour a été si grand qu'il est allé jusqu'à la dernière limite qu'il lui soit possible d'atteindre.

" Nul, avait-il dit, ne saurait donner à ses amis une plus grande preuve d'amour qu'en mourant pour eux."

Faisant ce qu'il avait dit, il s'est immolé pour nous sur la croix.

Mais il ne lui suffisait pas de mourir une fois : Il a voulu mourir tous les jours... — Il ne lui suffisait pas de nous ouvrir la porte du ciel, et de nous y attendre pour nous unir à Lui : Il a voulu nous donner le ciel dès ici-bas, s'unir à nous même en ce monde, nous accompagner tous les jours de notre pèlerinage, et nous conduire lui-même à la céleste patrie...

Et son Sacré-Cœur lui a inspiré l'institution du Sacrement de l'amour, par lequel il se fait notre pain de chaque jour ! Que dis-je ! Il trouve le moyen de nous transformer en Lui... et de fait, par suite de cette union ineffable qu'il contracte avec ses créatures, chacun de nous, c'est Lui-même, c'est Jésus Christ multipliant son Cœur par tous les cœurs qu'il consacre et qu'il s'unit, et son existence par toutes les existences qu'il consacre et qu'il divinise. Enfin sa tendresse n'est point satisfaite, à moins de nous avoir tellement absorbés dans son être, qu'il soit dans la nécessité de nous aimer tous du même amour dont il aime son infinie perfection.

Voilà donc bien la réalisation de la parole de l'apôtre saint Jean : " *In finem dilexit eos.*"

Et dès lors, quelle reconnaissance ne devons-nous pas à ce divin Cœur en retour de son amour immense ? — et qui pourrait en outre ne pas avoir en Lui une confiance sans limites ?

O sacrum Cor Jesu, in Te confido.

III. — Réparation.

Je ne vois rien de plus sensible à un bon cœur que de douter de son amitié.

La défiance me paraît être aussi nuisible à l'amitié que l'ingratitude. Elle est, elle-même une espèce d'ingratitude, lorsqu'elle empêche de se confier à une amitié mise déjà plusieurs fois à l'épreuve.

Mais si la défiance est si injurieuse à l'homme qui, après tout, est sujet à l'inconstance, le sera-t-elle moins à Dieu qui, éternel dans sa durée, l'est aussi dans sa miséricorde ?

Dieu ne saurait souffrir ce sentiment dans une âme comblée de faveurs. Rappelez-vous sa conduite envers Moïse, son serviteur de prédilection, à qui il refuse l'entrée de la terre promise, en punition de sa défiance. "*Videbis terram, et non ingredieris in eam.*"

Il en est de même de Notre-Seigneur. Les apôtres viennent se plaindre à Lui de ce qu'ils n'ont pu réussir à guérir un enfant possédé. Le Sauveur, Lui si bon, si doux, si patient, ne sait que leur adresser ce reproche sévère : " O race infidèle et perverse, jusques à quand vous souffrirai-je ! " Et voulant leur donner la raison de leur insuccès et de ces reproches : C'est, leur dit-il, parce que vous avez douté de moi. "*Propter incredulitatem vestram.*"

Que de fois n'avons-nous pas mérité nous-mêmes ce reproche ? Appliquons-nous désormais à faire oublier à notre aimable Sauveur nos défiances injurieuses, si blessantes pour son Cœur si bon et si affable.

Que notre confiance à l'avenir soit sans mesure.

N'hésitons pas même à croire que l'homme le plus criminel et le plus corrompu, qui voudra sortir de ses désordres par la pénitence, trouvera toujours dans la confiance en Dieu le remède efficace à toutes ses misères.

Oh ! qu'il connaissait bien le Cœur de Notre-Seigneur le V. P. de la Colombière qui disait : " Je ferais tort à la miséricorde de craindre l'enfer le moins du monde, lors même que je l'aurais mérité plus que tous les démons. On m'arracherait plutôt la vie que ce sentiment."

Rendons nous-mêmes hommage à la miséricorde infinie de Notre-Seigneur.

Reconnaissons que notre indignité ne saurait faire obstacle à ses libéralités, puisque son amour dépasse notre misère de toute la hauteur de l'infini, et que sa miséricorde éclate d'autant plus qu'elle rencontre un plus profond abîme de misères.

O Jésus, une seule chose vous est impossible, c'est de ne pas avoir pitié du misérable qui s'abandonne à votre merci.

O Sacrum Cor Jesu, in Te confido.

IV. — Prière.

Après les considérations que nous venons de faire, il nous reste à tenir compte de la recommandation de l'apôtre saint Paul aux Hébreux, en nous approchant avec confiance du trône de la grâce, pour obtenir miséricorde. *Adeamus ergo cum fiducia ad Thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur.*

Qu'est-ce qui pourrait désormais nous faire abandonner cette voie de la confiance au Sacré-Cœur de Jésus ? " Souviens-toi, disait un jour Notre-Seigneur à sainte Catherine de Sienne, souviens toi que j'ai une puissance infinie pour te faire du bien, une sagesse infinie pour connaître et employer les moyens de t'en faire, et une bonté infinie pour vouloir sincèrement t'en faire."

Après une assurance aussi formelle, la défiance me paraît impossible.

Quoi ! un Dieu tout-puissant m'engage sa parole qu'il m'assistera dans tous mes besoins, et je ne compterais pas sur Lui ?

Dieu ignore-t-il la manière de me secourir, Lui qui, dès le commencement, voit toutes choses en elles-mêmes ? Dieu ne voudrait-il pas me secourir, Lui dont la bonté prévient même les demandes ?

Dieu a plus fait encore. Il a donné des gages : nous possédons les arrhes de tout ce que nous attendons. Quand la semence est jetée en terre, et que la terre est bonne, est-on inquiet de la moisson ?

Mais n'avons-nous pas plus que la semence ? Nous avons dans l'Esprit-Saint, qui nous est donné, les prémices de la moisson.

Le ciel est en nous comme à l'état d'aurore : par la divine Eucharistie, nous avons la substance de Dieu, puisque nous avons celle de Jésus-Christ !

Oui, c'est jusque là que Notre Seigneur s'est engagé ! et dès lors pourrions-nous encore prononcer cette parole de la volonté défaillante : " Je ne puis ? "

Non, non, partageons bien plutôt les assurances de l'âme confiante, en disant avec elle : " Je puis tout en Celui qui me fortifie." Elle a pu, cette âme, mesurer sa faiblesse, mais elle lui oppose cet amour immense, cette puissance incomparable de Dieu, " qui est son Dieu," le Dieu tout-puissant dont personne ne peut lui enlever l'appui, et " en Lui, dit-elle avec le prophète, en Celui qui s'est fait mon Dieu, je renverserai des murailles, je les traverserai, comme l'air, car à Lui, rien n'est impossible... *In Deo meo transgrediar murum.*"

Oui, que telle soit notre confiance, et dès lors comptons sur les promesses que le Seigneur nous a faites par la bouche du prophète Isaïe : " Il promet à ceux qui espèrent en Lui, de les revêtir de sa force divine, à l'aide de laquelle ils ne marcheront pas seulement, mais voleront bien plutôt, sans s'arrêter, avec la rapidité de l'aigle, s'élevant ainsi de clartés en clartés, de vertus en vertus, d'amour en amour, jusqu'à ce que sa gloire leur soit pleinement manifestée dans l'éternelle Sion." (Isaïe, XL, 31.)

PRATIQUE : Répéter souvent, : " *O sacrum Cor Jesu, in Te confido.*"



ACTES EPISCOPAUX

— SUR LA —

COMMUNION FREQUENTE

Nous donnons ci-dessous le dispositif de la récente Lettre pastorale de Monseigneur Gieure, évêque de Bayonne, " pour promulguer les Décrets de Pie X sur la Communion fréquente et le culte eucharistique." Ce dispositif est fort pratique et tous nos associés aimeront à en prendre connaissance.

" Nos Très Chers Frères, entendons les exhortations pressantes de notre Saint Père le Pape. Rappelons Notre-Seigneur Jésus-Christ au milieu de nous ; communions souvent. Nous, prêtres, prêchons d'exemple ; devenons les apôtres de l'Eucharistie, enseignons partout et sans cesse la doctrine de la Communion fréquente ; les fidèles s'en étaient trop déshabitués en France depuis trois siècles, et cela suffirait à expliquer l'affaiblissement de la foi en notre pays. Oui, nous-mêmes, visitons plus souvent le divin prisonnier de nos Tabernacles ; nous donnerons alors plus d'autorité, plus d'efficacité à notre parole et à notre ministère.

Aussi, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

I. Les décisions pontificales dont il est question plus haut, concernant l'usage et le culte de la Très Sainte Eucharistie, sont promulguées dans notre diocèse.

Nous demandons que prêtres et fidèles se soumettent à toutes ces prescriptions avec la plus filiale obéissance et le plus joyeux empressement.

II. Nous invitons les prêtres de notre diocèse à travailler avec le plus grand zèle à la diffusion du pieux usage de la communion fréquente. Ils se souviendront que deux dispositions sont requises, mais suffisent pour s'approcher tous les jours de la sainte Table : l'état de grâce et l'intention droite et pieuse.

Nous invitons MM. les Curés à instruire les fidèles sur la portée du décret de Pie X, à en montrer la sagesse, l'opportunité, le bienfait et à en favoriser la réalisation.

III. MM. les Curés avertiront les fidèles qui communient fréquemment que, désormais, pour gagner les indulgences plénières, il n'est pas nécessaire, comme autrefois, de se confesser tous les huit ou quinze jours.

IV. Nous voulons que les Communautés qui sont sous notre juridiction se conforment exactement aux volontés de Pie X, et nous exhortons leurs confesseurs à faire cesser toute pratique contraire.

V. MM. les Curés admettront à la Communion fréquente les enfants de leur paroisse qui se trouvent dans les conditions requises par le Décret, et cela, dès le jour de leur première communion.

VI. La même recommandation est faite et avec plus d'insistance aux Supérieurs de nos séminaires, de toutes nos maisons catholiques d'éducation, aux directeurs de patronages, d'œuvres de jeunesse et congrégations pieuses.

VII. En ce qui concerne les malades qui ne sont pas en danger de mort, et par suite ne peuvent être communiés en viatique, et qui cependant ne peuvent rester à jeun depuis minuit, voici ce qui est décidé : ces malades, s'ils sont retenus dans leurs appartements depuis un mois, même sans être alités, s'ils ne donnent pas espoir d'une prompte guérison, peuvent après avoir pris quelque nourriture, *per modum potus*, communier une ou deux fois par semaine lorsqu'ils habitent dans une maison où est la sainte réserve ou bien où l'on célèbre la messe, et une ou deux fois par mois, s'ils ne se trouvent pas dans ces conditions.

VIII. Nous voulons que dans les communautés religieuses les malades qui ne peuvent assister à la messe à cause de leurs infirmités et qui peuvent cependant jeûner soient maintenus dans l'usage de la communion fréquente ou quotidienne dopt ils jouissaient auparavant dans l'état de santé.

IX. Les fidèles qui assistent à la messe dans les Oratoires privés pourront être admis chaque fois à la sainte communion.

X. Pour obéir aux volontés de Pie X, à dater du 1er janvier prochain, dans notre cathédrale, dans les églises et chapelles du diocèse, un Triduum solennel sera célébré chaque année en l'honneur du Très Saint Sacrement.

Pendant ces trois jours, des prédications seront faites sur le mystère eucharistique, conformément au vœu de Notre Saint-Père le Pape.

La clôture de ce Triduum aura lieu solennellement pour chaque paroisse le jour même où est fixée pour elle la fête de l'Adoration perpétuelle.

Chacun des jours du Triduum, après le sermon, devant le Saint Sacrement exposé, on lira la prière : *O très doux Jésus...* Ensuite, après le chant du *Tantum ergo*, on donnera la bénédiction du Très Saint Sacrement. Cependant le jour de la clôture du Triduum, avant le *Tantum ergo*, on chantera le *Te Deum*.

Comme les missionnaires diocésains ou les prédicateurs étrangers ne sauraient suffire pour les Triduums, Nous invitons MM. les Curés à s'entr'aider, à se rendre mutuellement service.

Tous les prêtres approuvés par Nous pour la confession qui seront appelés pour un Triduum jouiront des pouvoirs et facultés qui leur sont concédés par les articles 271 et 283 des Statuts Synodaux.

XI. MM. les Curés recommanderont, chaque année, aux fidèles la neuvaine préparatoire à la Fête-Dieu, que Pie X a favorisée de précieuses indulgences.

XII. Nous recommandons à MM. les Curés la *Ligue Sacerdotale Eucharistique* pour la propagation de la Communion fréquente et quotidienne, que Pie X a érigée en *Archi-association primaria*.

XIII. Nous désirons que les nombreuses confréries du Très Saint-Sacrement établies dans le diocèse soient de nouveau, et avec de plus vives instances, recommandées à la piété des fidèles ; qu'on leur rende leur ancien éclat, afin qu'elles retrouvent leur ancienne popularité.

XIV. M. le chanoine Cassou est nommé directeur diocésain des Œuvres Eucharistiques ; il aura pour mission de faire connaître et propager l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs, la Ligue sacerdotale eucharistique ; il travaillera à la diffusion de la communion fréquente ; et, en général, il veillera sur tout ce qui intéresse le culte eucharistique dans le diocèse.

LE PREMIER CONSEIL D'UN EVEQUE

A l'occasion de son entrée dans son diocèse, Mgr Monnier, évêque de Troyes, a écrit une fort belle lettre pastorale. Cueillons-y au moins ce passage si surnaturel :

“ Les évêques sont aussi les dispensateurs des mystères de Dieu, *dispensatores mysteriorum Dei*, c'est-à-dire des sacrements de sa miséricorde et de son amour. Ce grand et consolant ministère, nous l'exercerons le plus souvent, nos très chers frères, par les mains des prêtres, ces collaborateurs dévoués, dont les épreuves présentes redoublent le zèle déjà si grand. Nous ne saurions trop vous engager à recourir de plus en plus fréquemment à ces sources de grâces vivifiantes. Le Souverain Pontife n'a-t-il pas tout récemment recommandé avec les plus vives instances la pratique de la communion quotidienne ? Et, dans les temps actuels, c'est le remède par excellence à l'affaiblissement de la foi. Plaise à Dieu que l'exemple d'une de vos pieuses paroisses qui compte 300 habitants seulement et où l'on a distribué l'année dernière, nous assure-t-on, plus de 8,000 communions, se généralise dans notre cher diocèse.

L'Eucharistie a enfanté les martyrs, les préparant dans les catacombes et jusque dans les prisons aux luttes héroïques qui les attendaient dans l'arène. Ce Froment des élus, ce Vin qui fait germer les vierges *Frumentum electorum et vinum germinans virgines*, sera votre soutien, votre énergie, votre consolation, vaillante jeunesse catholique de l'Aube, qui donniez, il y a quelques jours, le réconfortant spectacle de votre magnifique Congrès. Vous y trouverez lumière et force, vous aussi, chrétiens, de toute condition, qui créez et soutenez les œuvres catholiques et sociales avec un si généreux dévouement."

POUR LA COMMUNION FREQUENTE

Mgr Gibier, évêque de Versailles, publie les récents décrets pontificaux sur la communion quotidienne et en dégage quelques conclusions pratiques :

1. Nul, de quelque condition qu'il soit, ne peut être écarté de la communion fréquente et quotidienne, s'il est en état de grâce et s'approche de la Sainte Table avec une intention droite. Ces deux dispositions suffisent. Il faut d'ailleurs veiller à faire précéder la Sainte Communion d'une préparation diligente et à la faire suivre d'une action de grâces convenable.

2. La confession hebdomadaire ou de quinzaine, exigée jusqu'ici pour gagner les indulgences, cesse d'être obligatoire pour les fidèles en état de grâce qui communient chaque jour, même avec une ou deux abstentions par semaine.

3. En attendant qu'on puisse obtenir davantage, il faut s'efforcer d'établir partout la communion mensuelle pour les âmes déjà chrétiennes, pour les jeunes enfants qui viennent de faire leur première communion, pour les jeunes gens des patronages, même pour les hommes. En vue de faciliter la pratique de la communion mensuelle, même dans les petites paroisses, nous accordons à MM. les curés, chaque fois qu'ils le jugeront utile, l'autorisation de célébrer le dimanche, en dehors de la messe principale, une première messe de communion.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

—o—

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 1800 à 2100, de vouloir bien célébrer durant ce mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905.)

Les Erreurs Sacramentaires

— DE —

l'Abbé Loisy



A propos de la condamnation et de l'excommunication de M. Loisy, nous offrons à nos lecteurs une rapide mais complète synthèse de sa théologie sacramentaire, surtout au sujet de l'Eucharistie et du Sacerdoce. On verra que le néo-critique ne fait que reproduire certaines hérésies des premiers siècles, du moyen-âge et du Protestantisme : *Novu et vetera !!!*

Le Concile de Trente dit anathème à qui ose soutenir que Jésus-Christ n'a pas institué tous les sacrements de la Loi Nouvelle ; qu'il y a plus ou moins de sept sacrements ; que l'un des sacrements n'est pas vraiment et proprement un sacrement. Cependant M. Loisy écrit : " Jésus n'a pas plus réglé d'avance le culte chrétien qu'il n'a réglé formellement la constitution et les dogmes de l'Eglise... Ce serait chose inconcevable que Jésus avant sa dernière heure eût formulé des prescriptions rituelles. C'est seulement à partir du XII^e siècle que la tradition occidentale est fixée sur le nombre des sacrements. L'Eglise primitive n'en connaissait que deux principaux : le baptême, auquel était associée la confirmation, et l'eucharistie ; le nombre des sacrements secondaires était indéterminé. Une telle indécision serait inexplicable si le Christ, au cours de sa vie mortelle, avait attiré l'attention de ses disciples sur sept rites différents, destinés à être la base du culte chrétien dans tous les siècles."

En vain le Concile de Trente déclare-t-il que, si l'Eglise a le droit de modifier les rites accessoires des sacrements, elle n'a pas le droit d'en changer la substance qui est d'institution divine, M. l'abbé Loisy nous déclare qu'elle peut en instituer de nouveaux et que ce pouvoir subsistera autant qu'elle-même : " Le temps où l'Eglise a fixé le nombre des sacrements n'est qu'un point particulier de ce développement (sacramental), et n'en marque ni le commencement ni le terme. Le point de départ est celui qui a été indiqué, à savoir le baptême de Jésus et la dernière cène. Le terme est encore à venir, le développement sacramental, tout en suivant les mêmes lignes générales, ne pouvant prendre fin qu'avec l'Eglise elle-même."

Le Concile de Florence enseigne qu'il faut, pour constituer les sacrements, une chose qui en est comme la matière, des paroles qui en sont comme la forme, et un ministre qui les confère avec l'intention de faire ce que fait l'Eglise : qu'un des trois éléments essentiels vienne à faire défaut, il n'y a plus de sacrement. Le Concile de Trente répète que la matière et la forme constituent l'essence des sacrements : *Præterquam quod materia et forma quibus sacramenti essentia perficitur*. Tous les théologiens ont respecté ces formules consacrées par de pareilles autorités. Mais M. Loisy en prend plus à son aise avec l'enseignement conciliaire. " Il importe peu, dit-il, que les sacrements soient censés composés de matière et de forme ; on pourrait sans inconvénient laisser de côté ces notions de l'ancienne philosophie, qu'on leur applique artificiellement... Il ne faut pas s'exagérer l'importance de l'œuvre accomplie par les théologiens scolastiques qui ont fixé, avant le Concile de Trente, le nombre des Sacrements, et qui ont réuni sous la même rubrique, en retrouvant en chacun selon la formule aristotélicienne, une matière et une forme, des actes aussi disparates que le baptême et le contrat matrimonial, l'absolution des péchés et l'extrême-onction."

Ne parlons pas ici de ce que, dans un langage à tout le moins bien singulier, on appelle " les sacrements secondaires ;" parlons seulement de celui auquel on reconnaît une haute autorité et antiquité : l'Eucharistie.

Pour nous, catholiques, l'Eucharistie est le centre du culte, le foyer de la piété, la raison d'être du sacerdoce, le mémorial permanent de la passion du Sauveur, renfermant en lui-même toute son efficacité rédemptrice.

Nous faisons profession de croire que l'Eucharistie a été instituée par Jésus Christ la veille de sa mort, au milieu de ses Apôtres, investis par lui de la mission sublime et formidable de perpétuer ce prodigieux mystère, par eux-mêmes d'abord, puis par d'autres, auxquels le ministère épiscopal donnerait pouvoir de faire ce que lui-même avait fait, en changeant un morceau de pain en son corps et un peu de vin en son sang.

L'Eucharistie est donc comme l'*alpha et l'omega* de notre foi. Elle en procède ; elle l'entretient ; elle la développe ; et, de tous les moyens de nous préparer à la béatitude et à la gloire de la vie future, elle est le plus sûr et le plus direct, puisque, selon le langage de saint Thomas d'Aquin, elle nous en donne dès maintenant le gage substantiel, *pignus futuræ gloriæ datur*.

Or, voici ce que deviennent, sous le scalpel implacable de la nouvelle science ayant encore la prétention de se dire catholique, l'Eucharistie et le Sacerdoce.

Qu'on lise et qu'on juge :

“ Pensez-vous que les Apôtres, pendant la dernière Cène, aient eu l'idée bien nette de la trassubstantiation ? de la permanence du Christ tout entier sous les espèces du pain et du vin ? qu'ils aient eu conscience d'être désormais des prêtres, qui remplaçaient, dans la nouvelle alliance, le sacerdoce d'Aaron et le ministère des lévites ?

“ Toute l'histoire de l'Eucharistie est un témoignage de la foi grandissante... C'est le témoignage que le Christ vivant se rend à lui-même dans l'Eglise qui vit par lui. Et il en fut ainsi dès le commencement.”

Dégageons de ces formules vagues et obscures le sens très probable qu'elles renferment. Cela ne revient-il pas à dire que, de même que la foi des premiers fidèles a été le premier et le plus décisif facteur de la divinité de Jésus-Christ et de l'institution de l'Eglise, c'est elle également qui peu à peu, progressivement, a installé, au sein des communautés chrétiennes, la croyance touchante et bienfaisante entre toutes de la présence permanente de Jésus au milieu des siens ; de Jésus se donnant en nourriture ; de Jésus continuant à s'immoler mystiquement sur l'autel comme il s'était immolé réellement et d'une façon sanglante sur le Calvaire ?

Mais de toute cette évolution de foi et de piété aboutissant plus tard, par le travail des théologiens, à des définitions précises et à une véritable philosophie du dogme, dont les Apôtres eux-mêmes n'eurent pas conscience, il est impossible à l'historien de trouver et de produire aucune preuve solide.

Et, de même que la croyance à la présence réelle procède, non d'une institution positive, appuyée sur des témoignages historiquement démontrables, positifs, mais du travail intérieur et subjectif opéré par les fidèles eux-mêmes sous l'impulsion de leurs désirs et de leurs espérances, le Sacerdoce catholique, lui non plus, ne saurait produire au tribunal de l'histoire ses preuves d'origine.

Encore une fois, lisez et jugez :

“ A mesure que la Cène prit le caractère d'un acte liturgique, ceux qui y présidaient d'ordinaire acquirent le caractère de prêtres.”

A elle toute seule, cette conclusion suffirait amplement à montrer ce que peut devenir la religion catholique avec un tel système d'interprétation.

A la Cène, après avoir prononcé les paroles : " Ceci est mon corps, ceci est mon sang," et donné à ses Apôtres son corps à manger et son sang à boire, Jésus-Christ leur avait dit : " Vous ferez cela en mémoire de moi."

C'est ce que nous rapporte expressément l'évangéliste saint Luc, dont le témoignage reproduit et confirme celui de saint Paul.

Du mandat exprimé en ces termes : " Vous ferez cela en mémoire de moi," l'Eglise, par une tradition ininterrompue, a conclu que Jésus-Christ avait revêtu ses Apôtres d'un sacerdoce dont le sacerdoce de la loi mosaïque n'avait été que la figure et la préparation ; et qu'il les avait chargés d'immoler non plus les victimes dont le sang versé par Aaron et pas ses successeurs était radicalement impuissant à expier les péchés des hommes, mais la victime définitive, seule capable de satisfaire à la justice de Dieu et de " réconcilier le monde avec lui."

Pour la néo-critique, ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. C'est peu à peu, progressivement, que la célébration de la Cène par les chrétiens est devenue " un acte liturgique."

C'est peu à peu, — progressivement, — sans que l'histoire en puisse fixer la date, que " ceux qui présidaient d'ordinaire à cet acte liturgique acquirent le caractère de prêtres."

" La Cène des premiers chrétiens était un mémorial de la Passion et une anticipation du festin messianique où Jésus était présent. Il n'y a pas de différence très sensible entre la conception paulinienne de l'Eucharistie et l'idée qu'en ont aujourd'hui les simples chrétiens, étrangers aux spéculations de la gnose théologique, et qui croient entrer en communion réelle avec le Christ-Dieu par la réception du pain consacré. Le culte chrétien tout entier se développa autour de la cène eucharistique. La simple bénédiction et la distribution du pain et du vin, détachées de l'agape, entourées de lectures, de prières, de chants, étaient devenues le sacrifice de la Messe. Puisque la mort de Jésus était conçue comme un sacrifice, l'acte commémoratif de cette mort devait participer au même caractère. La forme liturgique contribuait aussi à le lui donner, par l'oblation réelle du pain et du vin, avec la participation de tous les fidèles aux mets sanctifiés, comme dans les sacrifices anciens."

" A mesure que la Cène prit le caractère d'un acte liturgique, ceux qui y présidaient d'ordinaire acquirent le caractè-

tère de prêtres" (*Autour d'un petit livre.*) " Les anciens (*presbytres*, d'où le nom de prêtre), qui exerçaient dans les assemblées les fonctions de surveillants (*épiscopos*, d'où le nom d'évêque) ont été institués de même par les apôtres, pour satisfaire la nécessité d'une organisation dans les communautés, non précisément pour perpétuer la mission et les pouvoirs apostoliques."

(à suivre)

La Communion des hommes¹

I. Mes titres. — Trois années d'un ministère spécialement consacré aux hommes et aux jeunes gens dans une maison de retraites et au dehors ; nombreuses prédications eucharistiques devant les groupes les plus divers comme condition sociale : rentiers, avocats, industriels, cultivateurs, instituteurs, ouvriers, etc... — Il va de soi qu'il s'agit d'hommes pratiquant déjà dans une certaine mesure, communiant quelquefois dans l'année.

II. Méthode employée. — A. Le BUT poursuivi et ouvertement énoncé est moins la multiplication immédiate des communions que la conviction lumineuse et solide par rapport aux principes énoncés dans le Décret : " Vous êtes chrétiens, vous devez en toute hypothèse connaître les véritables intentions de Notre-Seigneur et de son Eglise. Alors qu'actuellement, vous ne voudriez ou vous ne pourriez pas — ce que j'admets pour plusieurs d'entre vous — communier plus souvent, au moins vos idées seront-elles plus justes, et un jour peut venir où vous iriez plus loin que la pratique de cette doctrine."

B. MOYENS. — 1. *Prédication intégrale* de la doctrine du Décret, en insistant sur ce double point :

(1) Note lue par le R. P. Lintelo, S. J., au Congrès eucharistique de Metz. Nous la donnons ici pour faire suite à l'article publié le mois dernier sur ce sujet.

a) L'invitation à la communion quotidienne est adressée non à une caste d'élite, mais à tous les chrétiens ; les conditions requises sont accessibles à toute bonne volonté.

b) La communion quotidienne n'est point affaire de dévotion, mais d'alimentation. Son but principal est de maintenir dans l'état de grâce, premier devoir du chrétien. Proposée par Notre-Seigneur comme nourriture, comme pain de vie, comme réalisant la figure de la manne, il est de l'essence de son institution d'être prise fréquemment.

2. *Exposé des motifs particuliers* qui engagent les hommes à la communion fréquente. Ces motifs sont tirés des nécessités ou des dangers plus grands de leur vie spirituelle, surtout par rapport à la foi ; — de l'hommage social que les hommes doivent à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui n'est nulle part plus complet que dans la communion ; — des devoirs de l'apostolat.

3. *Appel à la générosité.* — Tous, ajoutez au chiffre actuel de vos communions ; au moins chaque mois, approchez-vous de la Table Sainte. S'il y en a qui le peuvent chaque semaine pourquoi ne le feraient-ils pas ? J'espère même qu'il y en a qui, le pouvant, voudront sans retard aller jusqu'au bout et communier chaque jour. Tous, dans quelque mesure, devenez des entraîneurs vers la Table Sainte.

III. **Résultats.** — 1. Partout j'ai vu que la conviction était faite, que peu à peu les préjugés se dissipaient ; d'autant plus que les réponses privées complétaient celles qui étaient données dans les exhortations communes.

2. La plus grande majorité de ces hommes s'est rangée sans peine à la communion mensuelle ; un bon nombre se sont mis à l'hebdomadaire et quelques-uns chaque fois à la communion immédiate.

3. Des témoignages nombreux et touchants me sont parvenus sur les fruits qu'ils retirent de la communion et le bonheur qu'ils y trouvent. Tous expriment la volonté de demeurer fidèles malgré les obstacles et de gagner d'autres convives au divin banquet.

CONCLUSION. — Essayer c'est continuer. Les résultats dépassent les espérances.

Une belle œuvre de zèle

L'Adoration avec paroissiens

Nous sommes heureux de reproduire ici les lignes que Monseigneur Gieure, Evêque de Bayonne (France) consacre à notre Association et à l'Heure d'Adoration.

“ Il y a quelques jours à peine, Nous recevions d'un de nos curés une lettre dont nous voulons vous donner quelques lignes pour notre édification à tous :

“ Mgr Jauffret, de pieuse mémoire, se faisant l'écho des désirs de S. S. Léon XIII, avait instamment demandé aux curés du diocèse d'établir la Confrérie du Sacré-Cœur dans leurs paroisses respectives. Un essai de fondation fut tenté ici au cours d'une mission; mais les missionnaires, malgré tout leur zèle, ne purent recueillir que quelques adhésions et rien ne fut organisé. Devant cette indifférence qui m'affligeait profondément; j'eus recours au Dieu de l'Eucharistie.

“ Vers la fin du mois de novembre 190..., je proposai à mon vicaire de faire avec moi le vendredi de chaque semaine, de 4h. à 5 heures, l'Adoration du T. S. Sacrement. Il accepta volontiers. Nous fîmes seuls la première fois; rien d'étonnant à cela; je n'avais prévenu personne. Mais la seconde fois, une femme se trouvait dans l'église à l'heure de l'Adoration, et grande fut sa surprise lorsqu'elle nous vit allumer quatre cierges, ouvrir le tabernacle, et nous tenir, revêtus du surplis, devant le S. Sacrement. Elle ne garda pas probablement le secret; car le vendredi suivant, à la même heure, quatre personnes étaient là, se demandant quel pouvait être le motif de ces prières extraordinaires. La curiosité s'en mêlait; on voulut tout savoir. Quelques personnes alors résolurent de s'unir aux prêtres pour prier avec eux devant le S. Sacrement. Vous devinez ma réponse. La fin du mois de décembre fut consacrée à l'organisation de la Confrérie, et le 2 janvier 190... eut lieu l'admission d'une quarantaine de membres. Depuis lors la Confrérie progresse; elle compte actuellement une centaine de membres. Il y en a qui font une demi-heure d'adoration par semaine; les autres se bornent à faire quotidiennement les prières exigées...”

Cet exemple, imité partout, ajoute Monseigneur Gieure, amènerait un renouvellement aussi prompt qu'efficace dans toutes les paroisses de ce diocèse. Aussi, avons nous le dessein d'instituer parmi nous l'œuvre si belle, si bienfaisante des Prêtres-Adorateurs. Elle existe dans la plupart des diocèses du monde entier ; des centaines d'évêques, des milliers de prêtres ont donné leur adhésion et leur nom à cette œuvre. Nous avons appris avec bonheur que parmi les prêtres-adorateurs un grand nombre ont organisé avec succès l'heure hebdomadaire d'adoration avec leurs paroissiens. Avec une organisation diocésaine l'œuvre se généralisera."

Ligue Sacerdotale de la Communion

UNE QUESTION

Q. Je ne puis conseiller ici la communion fréquente ou quotidienne qu'à très peu de personnes : mes paroissiens sont, hélas ! trop éloignés des sacrements. Pourriez-vous me suggérer comment je devrais m'y prendre pour travailler dans le sens de la Ligue ?

R. Nous ne saurions mieux faire que de vous remettre sous les yeux une instruction de saint Charles Borromée, dont l'autorité est très grande dans la question de la communion fréquente, précisément parce qu'il connut très bien l'intention du concile de Trente. Dans les Actes de l'Eglise de Milan, il donne les ordres et les conseils suivants :

“ Ad saluberrimum igitur hujus sacramenti frequenter sumendi usum Parochus fideles cohortabitur, atque excitabit nascentis Ecclesiæ institutis ac exemplis et sanctorum Patrum omnium consentiente doctrina, ut ex Catechismo romano discere poterit, et sententia œcumenicæ Synodi Tridentinæ : quæ optaret quidem fideles in singulis missis non solum spirituali affectu, sed sacramentali etiam Eucharistiæ perceptione communicare. Curabit certe, ut præter Paschatis communionem, quæ Ecclesiæ præcepto necessaria est, saltem in

præcipuis solemnitatibus, veluti die Natali Domini, Epiphania, Pentecoste, in diebus item festis majoribus beatæ Mariæ Virginis communicent.

Crebris præterea monitis, illud quod beatissimus Silverius Pontifex statuit, in consuetudinem revocare studebit, ut, qui sæpius non communicant, in quadragesima saltem dominicis diebus corpus Domini sumant, et die item Cœnæ Domini ex antiquo instituto: ac præterea in adventu itidem præsentent.

Eam præterea consuetudinem in parochia sua introducere studebit, ut quoties quis iter longum aut infestum, remque arduam et difficilem, etiam in qua nullum mortis periculum extimescendum sit, aggredietur; qui item aliqua gravi perturbatione, vel ex filiorum conjugisve obitu, vel ex bonorum amissione, vel ex alia re adversa affligitur, sacram communionem confessus suscipiat. Idemque faciat, itinere vel negotio difficili quod susceperit, confecto, vel quocumque beneficio accepto, gratias Deo acturus hujus Sacramenti sumptione: in quo præcipua quædam ratio inest, quo Deo pro immensis in nos collatis beneficiis aliquam gratiam pie referamus. Curabit item, ut mulieres proxime parituræ hoc ipsum præsentent, ac præterea cum primum a puerperio ad ecclesiam accedent." *Acta Ecclesiæ Mediolan.*, p. IV, p. 512, *Instructio de Sacramento SS. Eucharistiæ.*

DEFUNTS

Rév. Pierre Ouellet, du diocèse de Québec, inscrit dans l'Œuvre en Septembre 1904, décédé le 6 Juin 1908.

Rév. Emile Léger, du diocèse de Valleyfield, inscrit dans l'Œuvre en Décembre 1906, décédé accidentellement le 23 Juin 1908.

